



REGLEMENT DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

SERVICE RESERVE AUX PARTICULIERS

Type d'encombrants collectés :

- Mobilier et Electro-Ménager UNIQUEMENT

Fréquence de collecte :

1 fois par mois (voir calendrier ci-dessous)

Réservations / Demandes d'enlèvement :

Auprès de votre Mairie

Conditions d'accès au service :

- Personnes âgées ou dans l'impossibilité de se rendre en déchetterie
- Encombrants volumineux et absence de véhicule adapté pour le transport jusqu'à la déchetterie

Conditions de présentation et d'enlèvement :

Les encombrants déclarés en Mairie devront être déposés au plus tôt la veille au soir du jour de collecte à l'entrée de la propriété. Ils ne doivent en aucun cas être déposés avant, ni sur d'autres lieux en dehors des demandes déposées en Mairies. Tout dépôt d'autre nature et en d'autre lieux est assimilable à un dépôt sauvage, passible de poursuites au titre de l'article R-632-1 du Code Pénal

CALENDRIER DES COLLECTES :

Aubignosc : 1^{er} Mercredi du mois

Château-Arnoux St Auban : 1^{er} et 4^{ème} Mercredi du mois

Châteauneuf Val St Donnat : 3^{ème} Mercredi du mois

L'escale : 2^{ème} Jeudi du mois

Malijai : 1^{er} Jeudi du mois

Mallefougasse-Auges : 3^{ème} Mercredi du mois

Montfort : 3^{ème} Mercredi du mois

Peipin : 1^{er} Mercredi du mois

Salignac : 3^{ème} Jeudi du mois

Sourribes : 4^{ème} Jeudi du mois

Volonne : 4^{ème} Jeudi du mois